

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MAI 2018

Le 29 mai 2018 à 20h30 le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Laurent COEURET, René COSNARD, Peggy MAILLARD, Sonia QUENTIN, Christelle COLAS, Sébastien MORTIER

Etaient absents : Patrick BREBION (procuration à D. DROUET), Joël DEROUIN

Date de convocation : 25 mai 2018

Date d'affichage des décisions : 12 juin 2018

Sébastien MORTIER a été élu secrétaire

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. REMPLACEMENT CONGE ETE – AGENT TECHNIQUE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'envisager un remplacement de l'agent technique durant ses congés d'été et prévoir un arrosage supplémentaire durant la période estivale soit durant les mois de juillet, août et septembre.

Le Conseil Municipal, après discussion, charge Mr le Maire de recruter un agent technique en contrat à durée déterminée pour la période de juin au 30 septembre 2018 à raison de 9h maximum hebdomadaires.

2. CONTRAT ASSURANCE GROUPE CENTRE DE GESTION

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater le Centre de Gestion pour que la commune bénéficie de la mise en concurrence du contrat groupe, la délibération n'engageant pas la commune sur la signature d'un futur contrat.

Mr le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de Maisoncelles de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée, accident de service/maladie professionnelle ...) ;
- Que le Centre de Gestion de la Sarthe peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu le Code Générale des Collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-83 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

Article 1er : la commune de Maisoncelles charge le Centre de Gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : Décès, Accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la CNRACL : Accident du Travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2019
- Régime du contrat : capitalisation

Article 2 : La commune de Maisoncelles prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune de Maisoncelles puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

3. REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 (directive européenne).

Ce règlement impose un certain nombre d'obligation aux entreprises et organismes qui manipulent des données à caractère personnel, notamment une sauvegarde des données quotidienne et faisant abstraction du facteur humain, le chiffrement des données durant le processus de sauvegarde et la désignation d'un délégué à la protection des données.

Mr le Maire soumet le devis de COMPUTECH UNIVERSE pour l'achat d'un serveur équipé d'un moteur de chiffrement intégré pour un montant de 589.50€ TTC installation comprise.

Mr le Maire propose également que Mr BREBION soit nommé délégué à la protection des données.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, valide le devis de COMPUTECH UNIVERSE pour un montant de 589.50€ TTC et désigne Mr BREBION en tant que délégué à la protection des données.

4. ETUDE DE DEVIS

Eclairage de l'église

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise SOGETEC/BROSSIER pour le remplacement des deux spots défectueux de l'église, et pour un montant de 1.740,00€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, ne valide pas ce devis et demande à Mr le Maire de se renseigner auprès de GROUPAMA pour une éventuelle prise en charge suite aux violents orages du mois de mai.

Matériel communal

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise WÜRTH pour l'achat d'une plateforme 3 marches avec rambarde de sécurité afin que les employés communaux puissent effectuer des travaux en hauteur en toute sécurité ainsi que le préconise le Document Unique. Ce devis est de 449,58€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, valide le devis de l'Entreprise WÜRTH pour un montant de 449,58€ TTC

Cour de l'ancienne école

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise COLAS pour la réfection de la cour de l'ancienne école, pour un montant de 5.302,42€.

La cour de l'ancienne école qui sert de lieu d'attente des bus scolaires pour les élèves de Maisoncelles, se dégrade d'année en année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, valide le devis de l'Entreprise COLAS pour les travaux de réfection de la cour de l'ancienne école, à hauteur de 5 302,42€ TTC, autorise Mr le Maire à signer ce devis et à planifier les travaux.

Voie Communale n°6

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal les devis de l'Entreprise COLAS pour la suite des travaux sur la VC n°6. Il convient de procéder à un reprofilage suite à la dégradation de la route cet hiver, et faire l'enduit bicouche de la sortie de l'agglomération jusqu'au lieu-dit le petit étang.

Le devis de reprofilage est de 2 293,44€ TTC

Le devis du bicouche est de 7 833,60€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, valide les devis de l'Entreprise COLAS de 2.293,44€ TTC pour le reprofilage et de 7.833,60€ TTC pour le bicouche de la VC6. Il autorise Mr le Maire à signer ces devis et à planifier les travaux.

Accès arrière à la salle polyvalente

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise QUENTIN d'un montant de 3.356,16€ TTC pour l'aménagement de l'accès arrière de la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, valide le devis de l'Entreprise QUENTIN d'un montant de 3.356,16€ TTC pour l'aménagement de l'accès arrière de la salle polyvalente. Il autorise Mr le Maire à signer ce devis.

5. QUESTIONS DIVERSES

Demande de subvention

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'association sportive du collège de Bouloire a envoyé tardivement sa demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide d'octroyer le même montant qu'en 2017 à UNSS du collège Guillaume Apollinaire, soit 50€.

Entretien chemins CR1 et CR12

Mr le Maire rapporte au Conseil Municipal son rendez-vous avec Mr DARWINCKEL concernant l'accès à ses parcelles par le CR1 et le CR12.

Une buse bouchée, a été enlevée sur le CR1, de ce fait l'accès aux parcelles de Mr DARWINCKEL est difficile.

Il a demandé un devis pour rebuser. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe de participer à l'achat d'une nouvelle buse.

L'accès au CR12 est problématique pour les engins agricoles à cause du volume de la végétation. Mr DARWINCKEL propose d'élaguer, de couper quelques arbres et de rempierrer une partie du chemin avec l'aide de la commune.

Mr le Maire propose une journée citoyenne le 7 juillet pour nettoyer une partie du CR12. Le Conseil Municipal valide.

Vente matériel salle polyvalente

Mr DEROUIN fait savoir qu'une personne est intéressée par l'achat du frigo en bois, hors service, se trouvant à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, propose un prix de vente de 150€

La séance est levée à 22h20

Prochain Conseil Municipal mardi 26 juin à 20h30

BREBION Patrick	
COEURET Laurent	
COLAS Christelle	
COSNARD René	

DEROUIN Joël	
DROUET Dominique	
MALABRY Peggy	
MORTIER Sébastien	
QUENTIN Sonia	